

Festival de Cannes

du 12 au 23 mai 2010



Pour participer au Festival de Cannes, vous devez être accrédité.

Le SNTPCT est l'un des Syndicats fondateurs de l'association du Festival International du Film en 1947.

À ce titre, nous disposons d'un certain nombre d'accréditations pour les ouvriers, techniciens et réalisateurs de la Production cinématographique.

Être accrédité offre aux ouvriers et techniciens la possibilité d'assister gratuitement à certaines projections avec un badge, et à certaines autres muni d'un billet **qui devra être réservé préalablement au stand du syndicat**, – et ce dans la limite des places disponibles.

Le nombre d'accréditations dont notre syndicat dispose est limité. Aussi nous vous demandons de ne faire de demande d'accréditation que si vous êtes quasiment certain d'y participer.

Le syndicat accrédite les ouvriers et techniciens, membres ou non du syndicat, dès lors qu'ils justifient dûment d'avoir été salarié dans la Production cinématographique.

La gestion administrative des accréditations, ainsi que la tenue de la billetterie à notre stand à Cannes sont à la charge financière du syndicat.

À chacun des accrédités, de contribuer ou non par un don aux frais engagés par le syndicat.

Dans le cas où vous n'auriez pas été accrédité dans les délais, soit au plus tard le 2 avril 2010, à titre exceptionnel, vous pouvez l'être sur place par l'administration du festival sous réserve d'être agréé par le syndicat.

Le festival facture ces accréditations 98 euros.

Le Conseil syndical

POUR ÊTRE ACCRÉDITÉ, SUIVEZ LA PROCÉDURE DÉCRITE CI-APRÈS

.../...

VOUS N'ÉTIEZ PAS ACCRÉDITÉ EN 2009

- Adressez-nous votre demande par courrier électronique (sntpct.fif@orange.fr), par télécopie (01 42 52 56 26) ou contactez nous par téléphone (01 42 55 82 66) ,
- Vous devez parallèlement nous adresser **l'un des justificatifs suivants** (uniquement en copie, **pas d'originaux**) :
 - ✓ Copie de votre Carte d'Identité Professionnelle CNC, ou
 - ✓ Copie de l'attestation de paiement délivrée par la Caisse des Congés Spectacles de l'une des 3 dernières années, ou
 - ✓ Copie des fiches de paie délivrées sur un film cinématographique réalisé dans les 3 dernières années

Ainsi qu'une photographie d'identité récente que vous voudrez bien nous adresser par courrier ou sous forme numérisée au format Jpeg.

N.B. : nous ne procéderons à la validation de votre demande qu'au vu des documents demandés.

- Nous créerons et remplirons alors une fiche à votre nom à laquelle sera attribué un numéro de dossier. Vous recevrez par courrier électronique de la part du Festival un accusé de votre demande (qui ne vaut pas validation) et nous téléchargerons votre photo d'identité.
- Après vérification de vos qualités professionnelles, nous procéderons à la validation de votre accréditation. Laquelle sera validée définitivement par le Festival qui vous adressera alors un courrier électronique de confirmation.

VOUS ÉTIEZ ACCRÉDITÉ EN 2009

- Contactez nous par téléphone (01 42 55 82 66) ou par courrier électronique (sntpct.fif@orange.fr)

OU

- Allez directement sur le site du FIF dédié aux inscriptions : <http://reg.online-festival.com> et suivez la procédure en partant de « s'accréditer ».

Votre demande arrivera directement au SNTPCT afin que nous procédions à sa validation.

À cette adresse du site FIF: <http://reg.online-festival.com> et muni de votre numéro de dossier, vous pourrez suivre le traitement de votre demande :

- Si la demande est refusée, le formulaire n'apparaîtra pas.
- **Lorsque la demande est validée, imprimez le bordereau d'accréditation et conservez-le.**

C'est ce bordereau que vous devrez présenter à votre arrivée à Cannes afin de retirer votre badge.